

**LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :
CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LA RECONNAISSANCE
DU SITE DE LA POINTE AUX ALOUETTES, SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Clermont, le 30 avril 2019 – Convaincu du caractère exceptionnel du site de la Pointe aux Alouettes, sur son territoire, dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, et soucieux à la fois de le protéger et de le faire connaître mondialement, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a mis sur pied aujourd'hui un comité de travail qui s'affairera à préparer un dossier de candidature pour l'inscription de ce site à la liste indicative canadienne, préalable incontournable à une demande de reconnaissance mondiale par le Comité du patrimoine mondial.

« La préparation du dossier de candidature constitue à lui seul une étape complexe pouvant s'échelonner sur quelques années », a précisé le préfet de la MRC, M. Sylvain Tremblay. « Avant de penser à figurer sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il faut d'abord paraître sur la première liste, la liste indicative nationale », a ajouté M. Tremblay.

Une liste indicative est un inventaire des biens que chaque État partie (dont le Canada) a l'intention de proposer pour inscription. Les États parties doivent donc inclure dans leur liste indicative des biens qu'ils considèrent comme étant un patrimoine culturel et/ou naturel de valeur universelle exceptionnelle susceptible d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
– extrait tiré du site web de l'UNESCO

Le Canada compte 19 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (parmi ceux-ci figurent les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, l'arrondissement historique du Vieux-Québec, le canal Rideau à Ottawa et le paysage de Grand-Pré en Nouvelle-Écosse) et 12 sur la Liste indicative (Île d'Anticosti, entre autres).

« Nous sommes convaincus que nous réussirons à prouver la valeur universelle exceptionnelle du site de la Pointe aux Alouettes, déjà inscrit d'ailleurs au Registre québécois du patrimoine culturel », a affirmé le préfet, rappelant que c'est à cet endroit qu'en 1603 une alliance a été conclue entre Samuel de Champlain et les trois nations algonquiennes présentes qui y

acceptèrent que les Français s'établissent sur leur territoire à condition que ces derniers prennent position contre les Iroquois.

Le préfet, le maire de Baie-Sainte-Catherine et la directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional de la MRC feront notamment partie du comité de travail, auquel s'ajouteront éventuellement d'autres intervenants et partenaires.

- 30 -

Source :

Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :

Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca